

PROCES-VERBAL du Conseil d'école du jeudi 13 OCTOBRE 2016

Personnes présentes :

Enseignants

Mme Ventre, Mme Forneron, Mme Lisdat, Mme Fermiania, Mme Roche, Mme Briot, M.Hélias, Mme Pons, Mme Groussin

Représentants de l'équipe municipale

Messieurs Maunier et Aubert, adjoints ; Mme Thiabaud, DGS ; Mme Daffos, coordinatrice des temps périscolaires et M. Mante, responsable des Services Techniques

Représentante de l'IFAC (gestion des temps péri-scolaires)

Mme Guillaud

Représentants des parents d'élèves élus

Mme Machado, Mme Dablainville, Mme Espanet, Mme Istin, Mme Valente, Mme Hugues et M. Halbronn

La séance est ouverte à 17h30.

1. Installation des membres du Conseil pour l'année scolaire 2016-2017 / Elections du 7 octobre 2016

En préambule, Mme Ventre fait lecture des articles 17, 18 et 20 du décret n° 90-788 du 06/09/1990 modifié, portant organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Il est décidé que les procès-verbaux des conseils d'école seront dressés en concertation par un parent d'élève et un ou une enseignant (e), nommés chaque début de séance « co-secrétaires », afin de diffuser un compte rendu commun.

Dorénavant, les convocations aux prochains conseils d'école seront envoyées par e-mail aux parents d'élèves élus.

Modalités de délibération : Nous décidons que les votes que nous aurons à effectuer se feront à main levée.

La base élèves n'étant pas entièrement à jour, quelques dysfonctionnements se sont produits lors des élections 2016 car il y avait des « doublons » sur la liste électorale. Or, chaque parent ne disposant que d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants dans l'école, des enveloppes de « double vote » ont dû être écartées.

La mise sous pli a également posé problème aux parents d'élèves volontaires.

Afin d'éviter ce type de souci, la directrice souhaite qu'une « commission des élections » soit constituée en fin d'année scolaire afin de prévoir le déroulement des opérations des élections 2017 et ainsi éviter ce scénario l'an prochain.

La participation a été de 44 % environ cette année, taux qui se situe au-dessus de la moyenne nationale.

Une seule liste était en lice (UPEP) ; ont été élus 8 titulaires et 5 suppléants.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur actuel est approuvé à l'unanimité (pas de modification à envisager à ce jour par rapport à l'année précédente).

3. Bilan de la rentrée de septembre 2016

Actuellement, l'effectif total de l'école est de 213 élèves. 2 nouveaux élèves sont attendus en novembre. Il y aura donc 215 élèves. Les parents de 3 élèves (dont 2 CM2) se sont manifestés pour une inscription en cours d'année. Pour l'instant, pas de retour. A savoir : la capacité maximale d'accueil de l'école est de 220 élèves.

Répartition pour 2016-2017 :

CP Mme FORNERON 25 élèves

CP/CE1 Mme FERMIANA 23 élèves (16 CP et 7 CE1)

CE1 Mme LISDAT 29 élèves

CE1-CE2 Mme PONS/ Mme GROUSSIN 25 élèves (5 CE1 et 20 CE2)

CE2/CM1 Mme ROCHE 26 élèves (21 CE2 et 5 CM1)

CM1 M HELIAS 29 élèves

CM1/CM2 Mme BRIOT 25 élèves (7 CM1 et 18 CM2)

CM2 Mme VENTRE 31 élèves

4. Projets pédagogiques en cours

N.B : Le projet d'école est en cours d'élaboration. Il sera présenté lors du prochain Conseil d'école.

- **Projet voile**

5 classes sont concernées : CE1, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1 et CM1/CM2.

La classe de voile est prévue du lundi 29 mai au vendredi 2 juin 2017 au Mas de l'Artaude au Pradet (Var) pour un coût initial de 300 € par élève. Afin de faire baisser ce coût, l'équipe enseignante propose d'organiser des actions. Elle sollicite à ce sujet les parents d'élèves pour fédérer ce projet. Une réunion pourra avoir lieu pour envisager les actions à mettre en place.

Les enseignants se chargent de monter le dossier pédagogique et de demander des subventions.

Pour les familles ayant des difficultés financières, des dossiers CCAS pourront être montés.

Un tarif dégressif sera pratiqué pour les familles dont plusieurs enfants partent pour ce séjour.

- Animations sur le thème de l'eau (CM1) et du bruit (Mme Pons) avec la CPIE du pays d'Aix Des ateliers auront lieu pendant l'année. En fin d'année, une journée de restitution sera réalisée en juin au domaine du Grand Saint Jean à Puyricard (transport financé par la CPA)
- Une rencontre est prévue avec l'auteur Raphaëlle Frier pour les classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2, à la bibliothèque municipale, en mars ou avril 2017.
- Un spectacle est programmé au foyer socio-éducatif le 8 novembre 2016 pour les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 : « Ballet de sorcières ».
- Les intervenants en Education musicale et en EPS ont été maintenus cette année encore par la municipalité. Les projets pédagogiques dans ces deux domaines, proposés par l'équipe enseignante, ont été agréés par l'inspecteur de circonscription.
- Patrimoine de Peynier : Les classes de CP et CP/CE1 travailleront sur les tableaux de Vincent Roux (visite de l'exposition à « L'Oustaou » en septembre 2016) et exposeront leurs

travaux par la suite. Un projet sur les portes de Peynier sera également mené par ces deux classes avec l'association Littéralis en mai 2017.

- La classe de CM2 se rendra environ une fois par mois à l'école maternelle, pour y lire à haute voix des albums aux élèves de grande section. La classe de CM1 se rendra à la crèche dans le cadre du même projet.
- Une exposition à la bibliothèque municipale sur Roald Dahl a actuellement lieu, pour célébrer le centenaire de l'auteur. Les élèves de CM1 et CM2 ont visité cette exposition et ont imaginé la couverture d'un livre de l'auteur, « Moi, boy ». Leurs travaux ont été exposés dans le même temps à la bibliothèque.
- Création d'un Conseil d'élèves de l'école Jean Jaurès : des délégués de classe ont été élus par les élèves cette semaine. Une réunion du conseil des délégués est envisagée tous les deux mois environ, sur le temps scolaire. Elle sera présidée par la directrice sur son temps de décharge de classe. Un retour sur cette initiative sera fait à l'occasion du dernier conseil d'école de l'année scolaire, afin d'effectuer un premier bilan. Cette action sera inscrite au projet d'école en cours de rédaction. Le principal objectif est l'amélioration du climat scolaire par la participation accrue des élèves à la vie de l'école.

5. Hygiène et Sécurité

Un exercice d'évacuation « incendie » s'est déroulé le 23 septembre dernier, avec la participation de M. Aubert (élu municipal) et de M. Mante (Services Techniques), qui n'a soulevé aucune difficulté (évacuation en moins d'une minute).

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) face aux risques majeurs, un exercice « alerte attentat » aura lieu demain, le 14 octobre 2016. Le but du premier exercice de ce type, réalisé à la demande de l'Education Nationale, est de vérifier que le signal sonore (corne de brume) soit bien entendu et les consignes bien comprises.

Le signal sonore dans ce type d'exercice doit être différent de celui de l'alarme incendie pour que les élèves comprennent bien dans quel cas il faut évacuer ou au contraire se confiner.

Modalités de l'exercice : 1 coup long donnera l'alerte et 3 coups brefs signaleront la fin de l'alerte. Les stores doivent être baissés, les portes d'accès fermées, la lumière éteinte et il sera demandé aux élèves de ne pas faire de bruit.

Les enseignants doivent garder leurs portables en classe pour donner l'alerte.

Le système d'ouverture et de fermeture du portail d'entrée est toujours défectueux et la sonnette ne fonctionne pas. Les consignes, dans le cadre du plan Vigipirate, sont très claires : ce portail doit rester fermé. Or, ce sont les professeurs qui doivent interrompre leur cours pour ouvrir la porte. La municipalité s'engage à y remédier rapidement, expliquant toutefois que d'importants travaux seraient nécessaires pour régler le problème.

6. Bilan de l'O.C.C.E.

Mme Forneron, mandataire de la coopérative de l'école, fait un bilan succinct :

- Le solde actuel du compte de la coopérative de l'école est de 1593 euros
- Il est à noter que 228,48 euros de chèques de restitution (classe de voile de l'année précédente) demeurent non encaissés par certains parents à ce jour
- La coopérative a reçu 2537 euros de cotisations en ce début d'année scolaire
- Il a été réglé à l'OCCE 70 euros pour l'assurance de l'école et 441 euros pour le paiement des cotisations
- 1859 euros ont été reversés aux enseignants pour le fonctionnement de cette année scolaire, soit 8,75 euros par élève

Les mandataires qui ont la signature sur ce compte sont Mme Forneron et M. Hélias. Mme Ventre est en train d'effectuer les démarches pour avoir également le pouvoir sur le compte, en remplacement de Mme Assamoua.

7. Questions diverses déposées par l'U.P.E.P

1. Point sur les différents travaux qui devaient être effectués pendant les vacances scolaires.

- Portail d'entrée défectueux qui dérangeait les classes : non réglé à ce jour (voir plus haut)
- Alarme : Il avait été observé lors du dernier exercice PPMS (année scolaire dernière) que certaines classes n'entendaient pas l'alarme. C'est pour cela que le signal de déclenchement du PPMS va être changé (voir plus haut également)
- Internet : Il n'y a toujours pas de connexion dans la classe de Mme Briot depuis les travaux faits il y a quelques années. L'entreprise Microvéa va être contactée pour remédier à ce problème.

2. Projet Voile : (voir ci-dessus)

3. Réservation par la mairie d'un car pour affréter les élèves de CM2 à la visite du collège de Rousset : accepté par M. Aubert. Une ligne budgétaire pourra y être consacrée lors du vote du prochain budget de la municipalité. Mme Ventre devra se charger de le demander lors de la préparation du budget de l'école pour 2017.

4. Par mesure de sécurité, les élèves de CP, CE1 et CE2 peuvent-ils être filtrés à la sortie ? Des enfants se sont retrouvés seuls sans surveillance devant l'école. De plus, il y a un sérieux problème de stationnement aux abords de l'école auxquels s'ajoutent les travaux dans l'avenue du Cabaret donc risque de retard pour les parents.

Il n'y a aucune obligation pour les écoles élémentaires de remettre les élèves directement à leurs familles ou aux personnes désignées pour venir les chercher. Néanmoins, les institutrices de CP veillent et recommandent aux enfants de retourner au sein de l'école au cas où les parents ne seraient pas à la sortie. Elles indiquent quitter l'établissement après avoir vérifié qu'aucun enfant n'est seul devant l'école.

Concernant le stationnement, la mairie indique que la création d'un parking supplémentaire est envisagée au cours de l'année 2017. Cela devrait régler le problème.

Mme Ventre rappelle que les familles doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école, et ce malgré les travaux en cours.

5. Au sujet des travaux, serait-il possible d'ouvrir la petite porte entre l'avenue du Cabaret et l'école primaire afin de palier un peu à la gêne occasionnée ?

Non par mesure de sécurité. La fin des travaux est prévue fin janvier.

6. Encore beaucoup de parents nous contactent au sujet des toilettes, plus précisément par rapport au papier toilette qui se situe à l'extérieur des toilettes.

La position de la mairie reste la même : le papier toilette restera à l'extérieur. Les enseignants attestent que si le papier reste à disposition des élèves à l'extérieur des toilettes, cela évite que les élèves jouent avec et salissent inutilement les lieux, comme cela a pu être le cas antérieurement. Toutes les solutions envisageables sur la problématique des toilettes ont été abordées au cours des années précédentes.

7. Projet bouc émissaire. Un parent voudrait exposer ce projet sur la violence et le harcèlement scolaire.

Mme Espanet présente ce projet, qui consiste en quelques interventions d'une association (mise en scène de situations). Il paraît coûteux et ne peut être assumé financièrement par l'école. Toutefois, en cas de financement par l'UPEP, l'équipe éducative émet un avis favorable sur ce projet qui doit s'inscrire obligatoirement dans une concertation avec l'enseignant qui serait concerné et rentrer dans le cadre d'un projet de classe et, plus généralement, du projet d'école.

8. Encore énormément de demandes concernant la cantine les mercredis midis.

Réponse de la municipalité : Non ferme. M. Aubert refuse toute discussion sur le sujet. L'idée d'une garderie (11h30 - 12h15) a été suggérée par l'Upep. La municipalité estime que sa mise en place est trop onéreuse et ne peut être supportée par la mairie.

Mme Thiabaud précise qu'il s'agit d'une entente sur le canton de ne pas proposer de restauration scolaire le mercredi midi.

Sur 300 familles, 40 ont demandé la cantine (sondage effectué par l'UPEP). La mairie dit que cela représente environ 10 % des familles et refuse.

9. L'UPEP et les directrices des écoles de Peynier demandent conjointement au moins 1 commission supplémentaire Cantine et NAP afin de décharger les Conseils d'Ecole des sujets y afférant.

La mairie propose 3 conseils NAP et 2 commissions cantine par an. Cette proposition est acceptée.

10. Demande de disposer des adresses mail de la base élèves pour les parents qui n'ont pas coché la case "ne pas transmettre mes coordonnées aux associations de parents d'élèves"

Non. Mme Ventre demande à l'UPEP de transmettre un mot, qu'elle s'engage à diffuser dans les cahiers de liaison, pour demander directement leur mail aux parents s'ils souhaitent le donner (possible sous la forme d'un coupon détachable).

Enfin, l'UPEP demande s'il est possible d'évoquer en Conseil d'école une problématique qui serait portée à sa connaissance au cours des jours qui précèdent le conseil d'école.

La directrice répond qu'elle souhaite apporter des réponses claires et précises aux questions posées en amont de la tenue du Conseil et qu'évoquer un sujet sans pouvoir y répondre n'est pas productif. A éviter donc.

Récapitulatif des points à suivre lors du prochain conseil

1. Portail défectueux
2. Internet
3. Réunion projet voile

Les secrétaires de séance,

Mmes Pons et Valente

La directrice,

S. Ventre